Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20171218-171218-12-DE Date de télétransmission : 19/12/2017 Date de réception préfecture : 19/12/2017

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 décembre 2017

Objet

Récupérateur d'eau

– Attribution de
subvention
individuelle

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 décembre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU**, **Maire de Floirac**.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE:

33

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGA, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CAVALIERE à M. J-J. PUYOBRAU Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE Mme REMAUT à Mme C. LACUEY Mme COLLIN à Mme N. LACUEY M. DANDY à M. NAFFRICHOUX M. RAIMI à Mme GRANJEON Mme FEURTET à M. ROBERT Mme VELU à M. CALT

Absents excusés:
M. BELLOC, M. GELOS

Mme Josette DURLIN a été nommée secrétaire de séance

Page 1 sur 2

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20171218-171218-12-DE Date de télétransmission : 19/12/2017 Date de réception préfecture : 19/12/2017

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, sous conditions, une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aux floiracais.

Conformément à cette délibération, Monsieur le Maire rappelle la procédure : Les demandeurs remplissent un dossier de demande d'aide financière auprès de la Mission Agenda 21. Si celui-ci est recevable, une aide financière de 40% du prix d'achat de leur récupérateur, plafonnée à 40 euros, leur est attribuée, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Après validation des critères d'éligibilités, les demandes en cours sont présentées au Conseil Municipal dans le tableau suivant :

Identité du demandeur	Volume	Prix d'achat	Aide financière
Mme LION Soizic	350 L	109,00€	40,00 €
Mme TRISCHLER Stéphanie	1 000 L	119,90€	40,00 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de l'aide financière.

Vu l'action 5.3 de l'Agenda 21 de Floirac ayant pour objectif de mettre en place des subventions pour les récupérateurs d'eau, délibérée le 27 octobre 2014; Vu la délibération du 12 décembre 2016 traitant du soutien aux initiatives éco-citoyennes; Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 6 décembre 2017;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à Mme LION Soizic

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à Mme TRISCHLER Stéphanie

DIT que les dépenses sont réalisées au compte 20421, sur le budget de la Mission Agenda 21.

Nombre de votants : 31 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31

Pour : Contre : Abstention : Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME : A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2017

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU